

RESOLUTION SUR LA DECISION DE LA CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOTBALL (CAF) DE SUSPENDRE LE TOGO DES DEUX PROCHAINES EDITIONS DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS

La Conférence,

1. **ADRESSE** ses sincères condoléances et sa douloureuse sympathie au Gouvernement et au peuple togolais ainsi qu'aux familles des victimes de l'attaque terroriste du 8 janvier 2009 contre l'équipe nationale de football du Togo participant à la Coupe d'Afrique des Nations dans la province angolaise de Cabinda ;
2. **PREND NOTE AVEC REGRET** de la décision de la Confédération africaine de Football (CAF) de suspendre l'équipe nationale du Togo des deux prochaines éditions de la Coupe d'Afrique des nations après son retrait de la compétition suite à l'attaque terroriste perpétré contre cette équipe ;
3. **CONSTATE** que l'équipe togolaise est sortie de cet incident avec des pertes en vies humaines, des blessés et un très grand choc psychologique qui ne sauraient être effacés ni ignorés ;
4. **PREND NOTE ÉGALEMENT** des règles de la CAF interdisant l'ingérence des gouvernements dans la gestion du Football, et estime que ces règles ne peuvent pas s'appliquer dans ce cas particulier, car les gouvernements, en définitive, sont responsables du bien-être et de la sécurité de leurs citoyens ;
5. **INVITE INSTAMMENT** la CAF et son Comité directeur à réexaminer leur décision de suspendre le Togo afin de préserver l'esprit du Football, qui est de rassembler les peuples, ainsi que l'esprit africain d'unité, de compassion et de solidarité.

2010

Resolution on the Decision of the Confederation of African Football (CAF) to Suspend Togo from the next two African Cup of Nations Tournaments

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/347>

Downloaded from African Union Common Repository